

## **COMMUNIQUE DE LA COMMUNE DE LEYNES**

Pour répondre à la rumeur qui s'est répandue dans la commune de Leynes le conseil municipal souhaite rétablir la vérité.

Suite à l'annonce de l'augmentation de son loyer (conformément au bail) Monsieur le Boulanger a remis en cause la loyauté et l'intégrité des membres du conseil municipal en diffusant un affichage provocateur dans son commerce, relayé par les réseaux sociaux où il informe sa clientèle de son départ en retraite lié à l'augmentation de son loyer.

En effet, le boulanger remet en cause les clauses du bail signé le 21 mai 2007 par le précédent boulanger et le Maire de l'époque, bail reconduit le 5 octobre 2017 par avenant lié au changement de propriétaire du fonds.

Ce bail prévoit une révision triennale du loyer calculée en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Nous tenons à préciser que le boulanger a rencontré, en février 2022, le Maire et certains élus. Lors de cet entretien, il les a informés de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite et de mettre en vente son fonds de commerce.

Nous regrettons que le boulanger n'ait pas jugé opportun de contacter la Mairie avant de communiquer des informations erronées.

Espérant que le rétablissement de la vérité contribuera à l'apaisement de la situation.

Le Conseil Municipal